



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 07 juillet 2026

Présents : MM. Mmes : DA SILVA ADRIANO Valérie - SCHILL Fabien - PETITEAU Sylvia - RUCH Yannick - WARTH Céline - LEONHART Caroline – LENHARDT Olivier - SCHERER Barbara – HEINRICH Franck – BARDYN Céline - SCHERER Jonathan – WERNER Carine

Excusés : M. PFEIFFER Olivier, procuration à M. LENHARDT Olivier
Mme HARRER Carole, procuration à M. HEINRICH Franck
M. SCHMITT Dominique, procuration à Mme DA SILVA ADRIANO Valérie

Avant l'ouverture de l'ordre du jour, les membres du conseil municipal ont accueilli une délégation des *Éco Rangers Alsace Lorraine*, invités à présenter leur organisation qui œuvre pour la protection de l'environnement et du vivant. Sentinelles de la nature, ils assurent une présence régulière sur le terrain afin d'observer, constater et signaler les atteintes à l'environnement.

Les *Éco Rangers* interviennent en collaboration avec les communes, les forces de l'ordre, l'ONF et d'autres acteurs locaux.

Leurs missions portent notamment sur la prévention et le signalement des dépôts sauvages, des pollutions, des dégradations des milieux naturels, des atteintes à la faune et à la flore, ainsi que des comportements irrespectueux envers l'environnement. Ils mènent également des actions de sensibilisation du public à la protection de la nature.

Les *Éco Rangers* recherchent de nouveaux bénévoles afin de renforcer leurs actions sur le terrain et souhaitent développer des partenariats avec les communes pour mettre en place une collaboration durable au service de la protection de l'environnement.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du CR du 20 mai 2026
- 3- Décisions prises dans le cadre des délégations
- 4- Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité Syndical de l'ATIP
- 5- Tarifs de valorisation de bois
- 6- Divers

DECISIONS PRISES :

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de nommer Mme Barbara SCHERER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 MAI 2026

Le compte-rendu de la séance du 20 mai 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Madame la Maire informe l'assemblée de la signature de trois déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption, à savoir :

- la vente du bien appartenant à M. et Mme LIENHART Bernard, au n°8 rue Rebberg à WIMMENAU, à Mme LEUJENE Christelle ;
- la vente de terrains appartenant à Mme BOISSY Carole et Mme CRON Yolande, rue de la gare à WIMMENAU, à M. CHRISTMANN Michel et Mme LAMBOUR ;
- la vente du bien appartenant aux Cts SCHROETER, au n°34 rue des Pins à WIMMENAU, à M. LAGEARD Gilles.

4. DESIGNATION DES ELECTEURS POUR L'ELECTION DES DELEGUES DU COLLEGE DES COMMUNES AU COMITE SYNDICAL DE L'ATIP

Madame la Maire expose aux membres du Conseil municipal les éléments suivants :

La commune de WIMMENAU est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants ;
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants ;
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissements publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.

Cette désignation se fait par délibération, avant le 31 juillet 2026.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L. 5721-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ **Désigne** Mme DA SILVA ADRIANO Valérie en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP ;
- ✚ **Désigne** M. SCHILL Fabien en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP.

5. TARIFS DE VALORISATION DE BOIS

Au courant du mois de mai, la société WOLF et Fils de Reipertswiller a réalisé une opération d'abattage et d'élagage d'arbres rue des pins et rue du stade.

Dans le cadre de la vente du bois résultant de ces travaux, Madame la Maire informe qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs applicables aux différentes catégories de bois vendues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- ✚ **De fixer** les prix unitaires suivants pour la vente du bois communal, conformément aux cours en vigueur pour les essences concernées :
 - Grumes chêne : 50 € / m³ pour une quantité totale de 12,04 m³, soit 602,00 € H.T.
 - Grumes hêtre : 65 € / m³ pour une quantité totale de 23,10 m³, soit 1501,50 € H.T.
 - Bois énergie : 20 € / m³ pour une quantité totale de 30,25 m³, soit 605,00 H.T.
- ✚ **D'autoriser** la facturation et l'émission du titre de recettes correspondant aux volumes de bois vendus selon les prix ci-dessus.
- ✚ **D'autoriser** Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. DIVERS

- Une réflexion est à mener quant à de nouvelles décorations de Noël. Une réunion est fixée au vendredi 17 juillet 2026 à 20h00.
- Un panneau d'interdiction de circulation aux véhicules motorisés, à l'exception des ayants droit, sera installé à l'entrée du chemin menant aux prés, en face du restaurant « À l'Aigle ». Un arrêté municipal a été pris afin de formaliser cette réglementation.
- L'APH des Vosges du Nord recherche activement des adhérents, à titre individuel ou par l'intermédiaire des communes, afin de soutenir sa demande de reconnaissance d'utilité publique. Le courriel de Mme Laurence JOST-LIENHARD, Vice-Présidente de la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre, sera relayé aux membres du conseil municipal.
- Mme la Maire tient à remercier chaleureusement M. Yannick RUCH pour la réalisation d'une remorque spécialement aménagée pour l'arrosage des fleurs.
- Compte tenu des difficultés rencontrées avec l'actuelle société de nettoyage, tant à l'école qu'au périscolaire et à la mairie, Mme la Maire informe le conseil de l'entretien qu'elle a eu avec la société ENOV'ALSACE, basée à Haguenau. Le devis reçu ce jour sera étudié avec attention avant toute décision.
- Dès la rentrée, les commissions « voirie » et « communication » se réuniront. Les dates restent à définir.
- Les grands évènements de juillet et août :
 - 9 juillet : 55 ans de mariage de Louisane et Albert BAUER
 - 16 juillet : 80 ans de Mme Christiane BERRON
 - 24 juillet : 85 ans de Mme Christiane PFISTER
 - 07 août : 50 ans de mariage de Doris et Adrien DORSCHNER
 - 08 août : mariage de Mathieu PIERRET et Marjorie TOUSSAINT
 - 08 août : mariage de Alexis JUND et Sarah TRÖZMÜLLER
 - 09 août : 90 ans de Mme Suzanne KLOPFENSTEIN

Fin de séance à 21h45

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Lu et approuvé

